

DECISION N° 86-2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20240410-DAJ-DEC-24-133-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

Publication : 12/04/2024

Portant validation du devis de VISUEL pour l'acquisition de matériel son et lumière pour le Piaf.

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de VISUEL pour l'acquisition de matériel son et lumière pour le Piaf.

Considérant que la proposition de VISUEL est la mieux disante.

DÉCIDE :

De valider le devis de VISUEL pour l'acquisition de matériel son et lumière pour le Piaf d'un montant de 6490 € HT.